



UNITED
NATIONS

EP

UNEP/MED WG.546/7



UNITED NATIONS
ENVIRONMENT PROGRAMME
MEDITERRANEAN ACTION PLAN

10 février 2023
Français
Original : Anglais

9^{ème} réunion des correspondants nationaux du Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (SAPBIO)

Barcelone (Espagne), 24 février 2023

Point 4 de l'ordre du jour : Présentation du projet de Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO, y compris la Stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée pour l'après-2020

Concept de Projet 4 : Catalyser l'action transformatrice des gouvernements et des parties prenantes pour stopper et inverser la perte de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.

Note:

The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of Specially Protected Areas Regional Activity Centre (SPA/RAC) and United Nations Environment Programme concerning the legal status of any State, Territory, city or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of their frontiers or boundaries

© 2023 United Nations Environment Programme / Mediterranean Action Plan (UNEP/MAP)
Specially Protected Areas Regional Activity Centre (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisia
E-mail: car-asp@spa-rac.org

Concept de Projet 4

Catalyser l'action transformatrice des gouvernements et des parties prenantes pour stopper et inverser la perte de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.

Concept de Projet 4 : Catalyser l'action transformatrice des gouvernements et des parties prenantes pour stopper et inverser la perte de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.

LES ENJEUX

Comme cela a été souligné lors de la COP15 de la CDB (Montréal, Canada, 7-19 décembre 2022), arrêter et inverser la perte de biodiversité nécessite une action urgente et transformatrice impliquant les gouvernements et l'ensemble de la société. Cela est également ressorti clairement des évaluations entreprises dans le cadre du processus d'élaboration du SAPBIO post-2020, qui ont souligné la nécessité d'améliorer la cohérence et la complémentarité de toutes les stratégies, politiques, plans, initiatives, processus de planification et financements affectant les zones marines. Il s'agit notamment d'assurer une coordination appropriée entre les différentes autorités compétentes pour les parties marines et terrestres des zones côtières au sein des différents services administratifs, à tous les niveaux pertinents, et de garantir la participation adéquate de toutes les parties prenantes, y compris les utilisateurs des ressources et la société civile, à un processus décisionnel transparent qui conduirait à des décisions de gestion partagées et améliorées.

Le changement nécessaire devrait permettre d'intégrer la conservation de la biodiversité dans les stratégies, les plans d'action et les cadres juridiques nationaux, ainsi que dans toutes les politiques environnementales et sectorielles pertinentes pour la protection et l'utilisation durable des ressources marines vivantes. Cela ne peut se faire sans une réelle volonté politique et une reconnaissance au plus haut niveau du gouvernement pour développer des schémas de gouvernance appropriés et assurer une coordination institutionnelle intersectorielle ainsi qu'une collaboration efficace à plusieurs niveaux entre les différentes administrations et parties prenantes. À cette fin, il est nécessaire de renforcer la sensibilisation, la compréhension et l'appréciation des valeurs de la biodiversité et des menaces qui pèsent sur elle, de stimuler l'amélioration des comportements et de faire connaître les réponses et les bonnes pratiques, en ciblant les décideurs et le grand public, grâce à des mécanismes renforcés et renouvelés, comprenant à la fois des messages ciblés destinés aux principales parties prenantes et des communications de masse.

Le changement transformateur devrait également porter sur la faible application de la législation promulguée pour protéger la biodiversité des diverses menaces. Les évaluations nationales, telles que rapportées au cours du processus d'élaboration du SAPBIO post-2020, ont particulièrement souligné la nécessité de renforcer les capacités des ressources judiciaires et administratives tout au long de la chaîne d'application.

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE DU PROJET

Le projet se concentrera sur les pays méditerranéens **ayant une couverture AMCP particulièrement faible**, tels que les pays **du sud et de l'est de la Méditerranée**. Il sera mis en œuvre dans les pays suivants : (à développer en consultation avec les correspondants nationaux).

MODULES DE TRAVAIL DU PROJET

Module de travail 1 : Intégration de la conservation de la biodiversité dans les stratégies nationales et les politiques sectorielles

Activité 1.1 Renforcement de la composante biodiversité marine et côtière des stratégies nationales en matière de biodiversité

Fondement

Au cours du processus initial de négociation du cadre de la CDB, le défi de la mise en œuvre au moyen d'un instrument intégré, multisectoriel et participatif de planification nationale de la biodiversité s'est cristallisé dans le concept de stratégie et de plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Dans ce contexte, l'article 6(a) de la Convention demandait aux Parties contractantes " d'élaborer des stratégies, plans ou programmes nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou d'adapter à cette fin les stratégies, plans ou programmes existants qui reflètent, entre autres, les mesures énoncées dans la présente Convention qui sont pertinentes pour la Partie contractante concernée ".

En novembre 2022, 18 des 21 pays méditerranéens et l'Union européenne avaient soumis leur stratégie en matière de biodiversité au secrétariat de la CDB. Cependant, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine méditerranéenne sont faiblement abordées dans la stratégie nationale de biodiversité de la plupart des pays. Dans leur décision IG.25/11, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont invité les pays à préparer ou réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en intégrant pleinement les éléments pertinents du SAPBIO post-2020, et à maximiser leurs efforts pour leur mise en œuvre dans les délais. Elles ont demandé que, d'ici 2030, chaque partie ait intégré le SAPBIO post-2020 dans sa stratégie et son plan d'action nationaux pour la biodiversité.

Description de l'activité

Dans le cadre de cette activité, le projet apportera son soutien aux pays méditerranéens afin d'assurer l'incorporation appropriée des éléments appropriés du SAPBIO post-2020 dans leurs stratégies nationales de biodiversité par l'élaboration de lignes directrices et leur traduction dans les langues de travail des pays méditerranéens, ainsi que par une assistance directe pour l'expertise nécessaire et la facilitation des processus de consultation aux niveaux local et national..

Actions à mettre en œuvre:

Action	Résultats escomptés	Partenaires proposés (non limité à/tbc)
Action 1.1.1 Lignes directrices techniques et juridiques détaillées pour l'incorporation des dispositions du SAPBIO post-2020 dans les stratégies nationales pour la biodiversité et les plans d'action correspondants.	Les stratégies nationales de biodiversité des pays méditerranéens sont alignées sur les objectifs du programme SAPBIO pour l'après-2020, qui sont eux-mêmes alignés sur les objectifs du cadre mondial pour la biodiversité concernant la biodiversité marine et côtière.	SPA/RAC, PAP/RAC, Plan Bleu, IUCN-Med, MedFund

<p>Action 1.1.2 Accompagnement par l'expertise et la facilitation des processus nécessaires à l'inclusion des dispositions du SAPBIO post-2020 dans les stratégies nationales pour la biodiversité et les plans d'action associés.</p>		
--	--	--

Calendrier de mise en œuvre

Année 1	Année 2	Année 3

Activité 1.2 Activités de plaidoyer ciblant les décideurs afin d'accroître leur sensibilisation, leur compréhension et leur appréciation des valeurs et des menaces pesant sur la biodiversité marine et côtière

Fondement

La COP15 de la CDB a souligné une mobilisation croissante des décideurs de haut niveau autour de la question de la perte dramatique de biodiversité, dans les milieux terrestres et marins, aux niveaux mondial, régional et local, et l'urgence d'agir avant d'atteindre une situation irréversible. Dans le sillage de la dynamique créée par l'adoption du cadre mondial pour la biodiversité sous l'égide de la CDB en décembre 2022, le fait de favoriser la sensibilisation des décideurs et l'appréciation de la biodiversité marine ouvrira la voie à la réalisation des objectifs fixés dans le SAPBIO post-2020 et le cadre mondial pour la biodiversité.

Description de l'activité

Les principaux objectifs de cette activité consisteront à atteindre les décideurs. À cette fin, une note d'orientation sera élaborée sur les mesures à prendre pour atteindre les objectifs SAPBIO post-2020, compte tenu du contexte politique et socio-économique spécifique du pays. La note de synthèse soulignera les avantages que le pays pourrait tirer en termes de croissance économique, de création d'emplois et de viabilité à long terme des secteurs économiques concernés. Elle sera étayée par un plan d'action réaliste et des propositions concrètes visant à accroître la mobilisation des ressources intérieures et extérieures, à tirer parti des financements privés et à encourager les investissements du secteur privé.

Dans le cadre de cette activité, les actions suivantes seront mises en œuvre:

Action	Résultats escomptés	Partenaires proposés (non limité à/tbc)
<p>Action 1.2.1 Élaboration de notes d'orientation ciblant les décideurs appropriés.</p>	<p>Une plus grande appropriation, mobilisation et réactivité des décideurs locaux en matière de protection de la biodiversité marine et de gestion durable des ressources marines.</p>	<p>SPA/RAC, UNEP/MAP, Plan Bleu, IUCN-Med, MedPAN, ETC-UMA</p>
<p>Action 1.2.2 Organisation d'activités de plaidoyer utilisant des arguments forts basés sur des faits scientifiques adaptés aux</p>		

parties prenantes ciblées (réunions dédiées avec des décideurs de haut niveau, utilisation des médias pertinents, etc.)		
---	--	--

Calendrier de mise en œuvre

Année 1	Année 2	Année 3

Activité 1.3 : intégration des préoccupations relatives à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins dans l'enseignement scolaire et supérieur, la formation professionnelle et la science citoyenne.

Fondement

L'intégration des préoccupations relatives à la biodiversité marine et à la conservation des écosystèmes dans les programmes éducatifs et les cursus universitaires offre un grand potentiel pour accroître l'appréciation de la biodiversité marine par les jeunes générations. Elle complétera les efforts de sensibilisation et les instruments juridiques et présente l'avantage d'avoir des effets durables.

Description de l'activité

Dans le cadre de cette activité, une série de modules éducatifs couvrant des sujets clés liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine sera élaborée en utilisant des approches pédagogiques modernes. L'élaboration des modules éducatifs sera suivie d'une série de sessions de formation des formateurs organisées dans les pays participants à l'intention des enseignants des écoles et des universités.

Description de l'activité:

Action	Résultats escomptés	Partenaires proposés (non limité à/tbc)
Action 1.3.1 Élaboration de modules éducatifs adaptés à tous les niveaux (écoles universités) et englobant un large éventail de sujets liés à la biodiversité (écologie, législation, planification stratégique, etc.)	Une génération de jeunes ayant une meilleure compréhension des écosystèmes marins et des menaces qui pèsent sur eux et donc prêts à opérer un changement transformant la biodiversité marine en termes de comportement et de capacité à stopper la perte de biodiversité et à assurer une utilisation durable des ressources marines vivantes.	SPA/RAC, UNEP/MAP, Plan Bleu, ACCOBAMS, CGPM
Action 1.3.2 Programme de formation des formateurs		

Calendrier de mise en œuvre

Année 1	Année 2	Année 3

Module de travail 2 : Conformité et application

Activité 2.1 Renforcement des capacités des ressources judiciaires et administratives

le long de la chaîne d'application de la réglementation relative à la biodiversité marine

Fondement

Le manque d'application de la législation fait partie des causes de perte de biodiversité signalées par les rapports nationaux au SAPBIO post-2020. Le renforcement des capacités du personnel judiciaire et administratif impliqué dans l'application des législations pour la conservation de la biodiversité marine et la régulation de l'utilisation des ressources marines est l'une des actions de très haute priorité du SAPBIO post-2020..

Description de l'activité

Dans le cadre de cette activité, des directives pratiques pour l'application de la législation relative à la biodiversité marine seront préparées et adaptées au contexte juridique, institutionnel et linguistique de chaque pays couvert par l'activité. En outre, des sessions de formation et/ou d'information seront organisées à l'intention des autorités judiciaires et administratives impliquées dans la chaîne d'application de la législation.

Description de l'activité:

Action	Résultats escomptés	Partenaires proposés (non limité à/tbc)
Action 2.1.1 Élaboration de lignes directrices pratiques pour l'application de la législation relative à la biodiversité marine.	Amélioration du contrôle et de l'application de la législation nationale en matière de conservation de la biodiversité marine et d'utilisation des ressources marines vivantes.	SPA/RAC, CGPM, IUCN-Med, MedPAN
Action 2.1.2 Sessions de formation et/ou d'information ciblant les autorités judiciaires et administratives impliquées dans l'application de la législation relative à la biodiversité marine.		

Calendrier de mise en œuvre

Année 1	Année 2	Année 3

Module de travail 3 : Coordination et gestion du projet

La mise en œuvre du projet sera coordonnée par le CAR/ASP en collaboration avec les partenaires du projet et sous la direction d'un comité de pilotage composé de représentants des pays participants et des partenaires du projet.

Les règles de procédures du Comité de pilotage seront définies en étroite consultation avec le(s) partenaire(s) financier(s).

Un coordinateur de projet à temps plein sera nommé pour la durée du projet.

En plus des rapports réguliers au(x) partenaire(s) financier(s), des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet seront soumis par le CAR/ASP

aux points focaux du SPA/BD. Les autres partenaires pourront également rendre compte à leurs organes directeurs respectifs.

Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale du projet seront entreprises en tenant compte des indicateurs de résultats qui seront convenus dans le cadre logique du projet.

PARTENAIRES DU PROJET

Une courte présentation sera donnée ici pour chacun des partenaires du projet (à fournir par les partenaires).

CALENDRIER DU PROJET

		Année 1		Année 2		Année 3	
<u>Module de travail 1 :</u> <u>Intégration de la</u> <u>conservation de la</u> <u>biodiversité dans les</u> <u>stratégies nationales et les</u> <u>politiques sectorielles</u>	Activité 1.1 Renforcement de la composante "biodiversité marine et côtière" des stratégies de biodiversité des pays.						
	<u>Activité 1.2 Activités de plaidoyer ciblant les décideurs afin d'accroître leur sensibilisation, leur compréhension et leur appréciation des valeurs et des menaces pesant sur la biodiversité marine et côtière.</u>						
	<u>Activité 1.3 intégration des préoccupations relatives à la conservation de la biodiversité marine et des écosystèmes dans l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la science citoyenne.</u>						
<u>Module de travail 2 :</u> <u>Conformité et application</u>	<u>Activité 2.1 Renforcement des capacités des ressources judiciaires et administratives tout au long de la chaîne d'application des réglementations relatives à la biodiversité marine.</u>						

ESTIMATIONS DES COÛTS DU PROJET

	Financement attendu du ou des bailleurs de fonds	Cofinancement Attendu	Coût total estimé (US\$)
Activité 1.1 Renforcement de la composante "biodiversité marine et côtière" des stratégies de biodiversité des pays.	120 000		
Activité 1.2 Activités de plaidoyer ciblant les décideurs afin d'accroître leur sensibilisation, leur compréhension et leur appréciation des valeurs et des menaces pesant sur la biodiversité marine et côtière.	100 000		
Activité 1.3 intégration des préoccupations relatives à la conservation de la biodiversité marine et des écosystèmes dans l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la science citoyenne.	150 000		
<u>Activité 2.1 Renforcement des capacités des autorités judiciaires et administratives tout au long de la chaîne d'application de la réglementation relative à la biodiversité marine</u>	100 000		
<u>Coordination du projet</u>	75 000		
<u>Total</u>	545 000		